



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Section 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Gaz carbonique  
Autres identifiants : CO<sub>2</sub>  
Fabricant : SAVA FIRE EQUIPMENT INC.  
Adresse Internet : [www.amerex-fire.com](http://www.amerex-fire.com)  
Adresse : 1085 Stacey Court  
Mississauga, ON L4W 2X7

Numéro de téléphone de l'entreprise : (905) 238-6400  
Adresse e-mail : [info@savafire.ca](mailto:info@savafire.ca)  
Contact en cas d'urgence : Chemtrec 1(800) 424-9300 ou (703) 527-3887

Modifié : 20 mars 2018

### Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### GHS – Classification

Santé	Environnement	Physique
Toxicité aiguë : Catégorie 4	Aucun	Attention
Corrosion / irritation cutanée : Aucun	Aucun	Aucun
Sensibilisation cutanée : Non	Aucun	Aucun
Yeux : Aucun	Aucun	Aucun
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)	Aucun	Aucun
Cancérogène :	Aucun	Aucun

GHS - Symbole(s) de l'étiquette :



Si pressurisé: Gaz sous pression



GHS - Mot(s) de signalement : Attention

**Autres dangers ne donnant pas lieu à une classification :** Le dioxyde de carbone est un asphyxiant simple. Agent pouvant déplacer l'oxygène disponible et provoquer une suffocation rapide. Peut causer des engelures en contact avec la peau ou les yeux.

## GHS - Phrases de risque

Danger pour le GHS	Code(s) GHS	Phrase (s) de code
<b>Physique</b>	H280 281	*- Contient du gaz sous pression; peut exploser s'il est chauffé. Contient du gaz réfrigéré; peut causer des brûlures cryogéniques ou des blessures.
<b>Santé</b>	H313 332	Peut être nocif au contact de la peau. Nocif si inhalé.
<b>Environnement</b>	Aucun	
<b>De précaution :</b>		
Généralités	P101	Si des conseils médicaux sont nécessaires, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit.
Préventions	P251 261 271 280	Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / une protection oculaire / une protection du visage.
Réponses	P312 321 336 304+340 305+310 313+333	Appelez un médecin si vous ne vous sentez pas bien. Traitement spécifique (voir Section 4. Mesures de premiers secours). Réchauffer les zones gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones affectées. EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur dans un endroit ventilé. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: appeler immédiatement un médecin. Peut être nocif par contact avec la peau ou par inhalation.
Stockage	P405 403+233 410+403	Entreposer dans un endroit sécurisé et fermé Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient hermétiquement fermé. *- Protéger du rayonnement solaire. Entreposer dans un endroit bien ventilé.
Disposition	P501	Éliminer le contenu par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les conteneurs contaminés devraient être éliminés comme produit non utilisé.

\* - Si sous pression

## Section 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro CE	REACH Numéro d'enregistrement	CAS Numéro	Poids %
Gaz carbonique	204-696-9	Non applicable	124-38-9	100

REACH - enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques (CE 1907/2006).

Effets néfastes sur la santé, et symptômes : Aucun en quantités normales

## Section 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Exposition des yeux :

Le gaz liquide ou froid peut causer des blessures par le froid aux yeux. Rincer les yeux à l'eau froide pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

Exposition cutanée :

Peut causer des brûlures froides ou des gelures. Retirer les vêtements contaminés et rincer les zones affectées avec de l'eau tiède (NON CHAUDE). Consulter immédiatement un médecin en

cas de formation de cloques sur la peau ou en cas de gel des tissus profonds.

Inhalation :

Le dioxyde de carbone est un asphyxiant simple. Peut causer de la toux, des étourdissements, des maux de tête, de la dyspnée et de l'inconscience et la mort. En cas d'apparition de symptômes ou de détresse respiratoire, emmener la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion :

Aucune dans des conditions normales.

Les conditions médicales éventuellement aggravées par l'exposition :

Aucun

## Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés inflammables :

Ininflammable

Point d'éclair :

Aucun

Moyens d'extinction appropriés :

Incombustible. Utiliser des moyens d'extinction adaptés aux conditions environnantes. Refroidir les bouteilles exposées au feu jusqu'à ce que les flammes soient éteintes. Les bouteilles endommagées ne doivent être manipulées que par des spécialistes.

Produits de combustion dangereux :

Aucun

Données d'explosion :

Sensibilité à un impact mécanique :

Pas sensible

Sensibilité à une décharge statique :

Pas sensible

Dangers inhabituels d'incendie/d'explosion :

Les bouteilles pourraient se rompre sous la chaleur du feu.

Équipement de protection et

Précautions pour les pompiers :

Comme pour tout incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive, NIOSH approuvé (ou équivalent) et équipement de protection complet.

## Section 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions personnelles :	Évacuer le personnel vers des zones sécurisées. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Surveiller le niveau d'oxygène.
Équipement de protection individuelle :	Porter un appareil respiratoire autonome en entrant dans la zone à moins que l'atmosphère ne soit sûre.
Procédures d'urgence :	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de santé et de sécurité.
Méthodes de confinement :	Arrêtez l'écoulement de gaz ou déplacer la bouteille à l'extérieur si cela peut se faire sans risque. Si la fuite se trouve dans le récipient ou à la vanne du récipient, contactez le numéro de téléphone d'urgence approprié dans la section 1 ou appelez le fournisseur le plus proche
Méthodes de nettoyage :	Remettre le contenant au distributeur autorisé.
Précautions environnementales :	Empêcher la propagation des vapeurs dans les égouts, les systèmes de ventilation et les zones confinées.
Autre :	Aucun

## Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions personnelles :	Seules les personnes expérimentées et correctement instruites doivent manipuler les gaz sous pression.
Conditions de stockage / manipulation en toute sécurité :	Si sous pression - Protéger du rayonnement solaire et conserver dans un endroit bien ventilé. Entreposez et manipulez toujours les bouteilles de gaz comprimé conformément à l'Association des gaz comprimés, brochure CGA-P1, Manipulation sécuritaire des gaz comprimés dans les contenants.
Produits incompatibles :	Certains métaux réactifs, les hydrures, le monoxyde de césium humide ou le carbure d'acétylène de lithium peuvent s'enflammer. Le passage du dioxyde

de carbone sur un mélange de peroxyde de sodium et d'aluminium ou de magnésium peut exploser.

## Section 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom chimique	PEL OSHA	ACGIH TLV	DFG MAK *	EU BLV
Gaz carbonique	TWA: 5 000 ppm TWA: 9 000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 000 ppm STEL: 3 0000 ppm	40 000 ppm	Non applicable

\* DFG MAK - Limites réglementaires de l'Allemagne, OSHA PEL - Limites réglementaires aux États-Unis, ACGIH TLV - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux valeur limite de seuil, EU BLV - Valeurs limites biologiques de l'UE, TWA - Pondérée dans le temps. Toutes les valeurs sont des concentrations moyennes pondérées dans le temps de 8 heures.

### Contrôles d'ingénierie :

Ventilation par aspiration à la source pour empêcher l'accumulation de concentrations élevées et maintenir des niveaux d'air et d'oxygène supérieurs ou égaux à 19,5%. Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être libérés. Les systèmes sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour détecter les fuites.

### Équipement de protection individuelle - EPI Code E :



Protection des yeux / du visage :

Lunettes de sécurité à protection intégrale ou écran facial.

Protection du corps et de la peau :

Porter des gants de protection, des chaussures de sécurité.

Protection respiratoire :

Si les limites d'exposition sont dépassées, utiliser un respirateur à pression positive avec une bouteille d'échappement ou un appareil respiratoire autonome pour les atmosphères pauvres en oxygène (<19,5%). Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée par MSHA / NIOSH doit être portée. Pression positive. Des respirateurs à adduction d'air peuvent être nécessaires pour les concentrations élevées de contaminants dans l'air. Une protection

respiratoire doit être fournie conformément aux réglementations locales en vigueur.

Mesures d'hygiène :

De bonnes pratiques d'hygiène personnelles sont indispensables. Éviter la nourriture, le tabac et autre contact entre la main et la bouche lors de manipulation. Ne pas mettre dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation.

## Section 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide incolore
Poids moléculaire :	44 g/mole
Odeur :	Aucun
Seuil olfactif :	Pas d'information disponible
Température de décomposition °C :	2 000
Point de congélation °C :	-56,6
Point initial d'ébullition °C :	-78,5
État physique :	Gaz liquéfié comprimé
pH:	Environ 3,7 à 1 atm
Point d'éclair °C :	Aucun
Température d'auto-inflammation °C :	Pas d'information disponible
Point / plage d'ébullition °C :	-78,5
Point / plage de fusion °C :	-56,6
Inflammabilité	Ininflammable
Limites d'inflammabilité / d'explosion dans l'air °C :	Supérieures – Non ; Inférieures- Non
Propriétés explosives :	Aucun
Propriétés oxydantes :	Non applicable
Composant volatile (% vol) :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Non applicable
Densité de vapeur :	1,53 (à 78,2 °C )
Pression de vapeur à 25 °C :	4,83 x 10 <sup>4</sup> Hg
Gravité spécifique à 25 °C :	1,52
Solubilité :	0,145 g / ml (à 25 °C)
Coefficient de partage octanol / eau comme log Pow :	0,83

## Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La stabilité :

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

Réactivité :

Non applicable.

Incompatibles :	Certains métaux réactifs, les hydrures, le monoxyde de césium humide ou le carbure d'acétylène de lithium peuvent s'enflammer. Faire passer du dioxyde de carbone sur un mélange de peroxyde de sodium et d'aluminium ou de magnésium peut conduire à une explosion.
Conditions à éviter :	En raison de la présence de dioxyde de carbone, l'acide carbonique est formé en présence d'humidité.
Produits de décomposition dangereux :	Oxygène, monoxyde de carbone.
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucun
Polymérisation dangereuse :	Ne se produit pas

## Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies probables d'exposition :	Inhalation, contact cutané et oculaire.
Symptômes :	
Immédiat :	
Inhalation :	Augmentation de la respiration, maux de tête, effets narcotiques légers, augmentation de la pression artérielle et du pouls, perte de connaissance, mort.
Yeux :	Le contact avec le liquide / gaz peut causer des brûlures / gelures.
Peau :	Le contact avec le liquide / gaz peut causer des brûlures / gelures.
À retardement :	L'acidose, l'épuisement de la corticosurrénale et d'autres stress métaboliques peuvent résulter d'une exposition prolongée à 1 à 2% de dioxyde de carbone (10 000 à 20 000 ppm).
Toxicité aiguë :	Asphyxie
Toxicité chronique :	
Exposition de courte durée :	Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide.
Exposition de longue durée :	Aucun connu

### Valeurs de toxicité aiguë - Santé

Nom chimique	LD50		CL50 (Inhalation)
	Oral	Dermique	
Gaz carbonique	Pas d'information disponible	Pas d'information disponible	470 000 ppm (rat)

Toxicité pour la reproduction :	Les ingrédients de ce produit ne sont pas connus pour avoir des effets reproducteurs ou tératogènes.
---------------------------------	--



fédéraux. Le produit utilisé peut être altéré ou contaminé, ce qui crée différentes considérations d'élimination.

**Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Numéro ONU : Non Applicable  
 Nom officiel d'expédition ONU : Non Applicable  
 Classe de danger pour le transport : Non Applicable  
 Groupe d'emballage : Non Applicable  
 Polluant marin ? : NON  
 IATA Non réglementé  
 Département des transports (DOT) des Etats-Unis : Non réglementé

**REMARQUES :**  
 Ce produit n'est pas défini comme une matière dangereuse selon la norme 49 CFR 172 du Ministère des transports américain (DOT), ou par la réglementation relative aux Transports du Canada «Transports de marchandises dangereuses ».

Précautions spéciales pour l'expédition:  
 S'il est expédié dans un extincteur à pression, le dioxyde de carbone contenu dans un contenant sous pression est considéré comme une matière dangereuse par le ministère des Transports des États-Unis et des Transports du Canada. Le nom d'expédition doit être DIOXYDE DE CARBONE et la désignation de l' ONU est UN1013. La classe / division de danger DOT est une QUANTITÉ LIMITÉE lorsqu'elle est sous pression à moins de 241 psig et lorsqu'elle est expédiée par transport routier ou par rail. Classe ONU 2.2. Gaz ininflammable, en cas d'expédition par transport aérien. Groupe d'emballage - Non Applicable

**Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Statuts des inventaires internationaux :** Tous les ingrédients sont dans les inventaires suivants

Pays	Agences	Statuts
États-Unis d'Amérique	TSCA	Oui
Canada	DSL	Non contrôlé
Europe	EINECS/ELINCS	Non classés
Australie	AICS	Listé ou exempté

**Restrictions REACH du Titre XVII :** Aucune information disponible

Nom chimique	Substances Dangereuses	Solvants organiques	Substances nocives dont les noms sont à indiquer sur l'étiquette	Registre de rejets et transferts de polluants (Classe II)	Registre de rejets et transferts de polluants (Classe I)	Loi de contrôle de poisons et de substances délétères
Gaz carbonique	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
<b>Composant</b>	<b>ISHA – Substances</b>	<b>ISHA –</b>	<b>Liste de</b>	<b>Inventaire de</b>	<b>Inventaire de</b>	



**Floride** - Liste de substances : Aucune  
**Illinois** - Liste de substances toxiques : Aucune  
**Kansas** - Section 302/303 Liste : Aucune  
**Massachusetts** - Liste des substances : Aucune  
**Minnesota** - Liste de substances dangereuses : Aucune  
**Missouri** – Informations relatives à l'employeur / Liste de substances toxiques : Aucune  
**New Jersey** - Droit à connaître la liste de substances dangereuses : Aucun  
**Dakota du Nord** - Liste de produits chimiques dangereux, quantités à déclarer : Aucune  
**Pennsylvanie** - Liste de substances dangereuses : Aucune  
**Rhode Island** - Liste de substances dangereuses : Aucune  
**Texas** - Liste de substances dangereuses : Aucune  
**Virginie-Occidentale** - Liste de substances dangereuses : Aucune  
**Wisconsin** - Substances toxiques et dangereuses : Aucune

Proposition 65 de la Californie : Aucun composant n'est répertorié dans la liste de la Proposition 65 de la Californie.

## Section 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité (FDS) se conforme aux exigences des réglementations ou normes des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, et de l'UE, et se conforme au format proposé ANSI Z400,1 de 2003.

Date d'émission : 20 mars 2018  
Date de révision : 20 mars 2018  
Notes de révision : Aucune

Les renseignements donnés ici sont établis de bonne foi mais aucune garantie implicite ou explicite n'est donnée. Révisé par William F. Garvin, CIH.